

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mars 2025

LIBÉRATION IMMÉDIATE DE BOUALEM SANSAL - (N° 914)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AE18

présenté par
M. Fuchs

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa étant redondant avec les alinéas 23 et 25, sa suppression allège le texte.